



MISE EN ŒUVRE DE LA RETENUE À LA SOURCE

LA DIRECTION GÉNÉRALE FAIT SON MARCHÉ !

Dans son tract du 27 octobre 2015 : <http://www.financespubliques.cgt.fr/public/retenue-la-source>, la CGT annonçait que les conséquences de la mise en oeuvre de la retenue à la source sur l'organisation de la DGFIP, allaient être extrêmement négatives, en terme de missions et d'emplois, à la lueur des différentes questions techniques à résoudre.

Bien que de très nombreux spécialistes, dont que le Conseil des prélèvements obligatoires aient émis des réserves sur la pertinence de cette réforme, la DGFIP a été sommée d'engager les travaux dès le deuxième semestre 2015... alors qu'elle perd encore 2130 emplois en 2016.

Au premier semestre 2016 un livret blanc devait engager l'élaboration d'un cahier des charges, et apporter les réponses à certaines problématiques.

Or, en janvier 2016, la direction générale annonce via le site Ulysse, qu'elle a besoin de renforcer le service de la législation fiscale et le service des systèmes d'information en vue de la mise en place de la retenue à la source !

Afin d'y parvenir, elle pille les services par appel à candidatures avec des profils bien déterminés pour recruter 20 inspecteurs (ou 18 inspecteurs et 2 contrôleurs programmeurs)

Cette méthode devient une habitude puisqu'elle a déjà été utilisée pour le STDR (Service de Traitement des Déclarations Rectificatives) parisien puis les STDR délocalisés !

POUR LA CGT, C'EST INADMISSIBLE !

Au-delà du bidouillage, de l'impréparation et du manque de professionnalisme qui président à cet énorme chantier que nous condamnons, c'est une fois de plus les agents des finances publiques qui sont mis à contribution sur une nouvelle mission alors même que l'on vient de supprimer 2130 emplois, que les missions existantes sont mises à mal et que les conditions de vie au travail des agents n'ont jamais été aussi mauvaises !

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques réitère ses revendications :

- d'arrêt des suppressions d'emplois et de création des emplois nécessaires ;
- de maintien du réseau DGFIP et d'arrêt des restructurations ;
- du comblement immédiat des vacances d'emplois ;
- du maintien et du développement des missions de la DGFIP, du maintien et du développement d'un service public de qualité et de proximité ;
- d'arrêt de la mise en place de la réforme de la retenue à la source.

Montreuil 14/01/ 2016

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

TOUS ET TOUTES EN GREVE LE 26 JANVIER 2016

